

MUTUELLES MFTEL ET MFBCO

« UN RAPPROCHEMENT AU BÉNÉFICE DES ADHÉRENTS »

Lors de leurs assemblées générales, les Mutuelles Mftel et Mfbco ont décidé de se rapprocher. Explications de leurs présidents respectifs, Jean-Pierre Robillard et Jocelyne Leroux.

Pourquoi ce rapprochement ?

Jean-Pierre Robillard : Nous faisons partie de la même famille, celle de la Fédération des mutuelles de France. Et travaillons ensemble régulièrement en son sein. Ce qui explique, par exemple, que nous ayons des logos qui sont similaires graphiquement

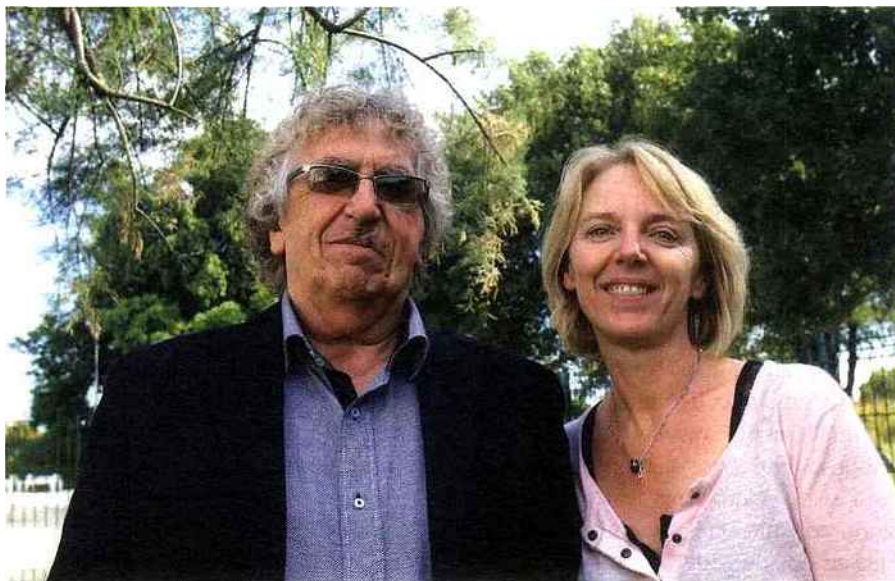
Jocelyne Leroux : Il s'agit pour nous de mieux préparer l'avenir. Ce rapprochement n'est pas un hasard. Nous nous connaissons depuis fort longtemps, et nous menons des actions de prévention en commun depuis de nombreuses années. Il y a entre nous une réelle affinité

Dans quelles conditions va-t-il s'effectuer ?

J.-P. R. : Le siège de la nouvelle structure sera le siège actuel de la Mftel, à Mainvilliers, en Eure-et-Loir. Nous nous sommes engagés à garder les équipes de nos deux mutuelles, ce qui permettra de

conserver la proximité que nous avons avec nos adhérents, grâce à nos agences qui resteront. A part un nouveau nom, il n'y aura pas de changements pour nos adhérents, si ce n'est des produits communs, et les plus intéressants possibles.

J. L. : Après les votes au sein de nos AG du printemps, la Mftel va fusionner avec la Mfbco d'ici à la fin de l'année. L'effet comptable sera rétroactif au 1^{er} janvier 2014. Nos noms vont disparaître pour une nouvelle appellation. Enfin, le nouveau conseil d'administration comptera 21 membres et travaillera avec des sections locales pour garder le lien dans l'ensemble du territoire que couvrent les deux mutuelles.



Comment s'explique l'accélération actuelle des rapprochements entre mutuelles ?

J.-P. R. : L'important, c'est que nous soyons animés par le bien commun. Le

développement de ce projet commun se fait au bénéfice de nos adhérents. Nous rapprocher de la Mfbc, c'est aussi nous rapprocher du groupe Solimut auquel adhère cette dernière. C'est une vraie opportunité de développement pour notre mutuelle.

J. L. : Les contraintes économiques sont de plus en plus fortes : les taxes se cumulent avec les nouvelles réglementations, et nous devons investir dans des savoir-faire et des outils pointus, donc coûteux. C'est plus facile lorsque les structures sont plus importantes ■

*Propos recueillis par François Fillon
francois.fillon@viva.presse.fr*

MUTUELLE MFTEL

- Nombre de personnes protégées : 21906
- Nombre d'agences : 5 (Mainvilliers, Châteaudun, Dreux, Le Mans, Le Coudray)
- Territoire couvert : Eure-et-Loir, Sarthe

MUTUELLE MFBCO

- Nombre de personnes protégées : 19456
- Nombre d'agences : 6 (Aytré, La Rochelle, Rennes, Périgueux et Limoges)
- Territoire couvert : Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin et Dordogne